



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS DU PRE SAINT-GERVAIS

Les accueils de loisirs du Pré Saint-Gervais accueillent tous les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire au Pré Saint-Gervais :

- Le matin et le soir chaque jour d'école
- Les mercredis toute la journée
- Durant les vacances scolaires

Dans le cas d'une fermeture exceptionnelle de l'accueil de loisirs, l'information est transmise aux familles.

### L'INSCRIPTION

L'inscription est annuelle et valable pour l'année scolaire. Elle est obligatoire pour fréquenter les accueils de loisirs.

Celle-ci se fait via un formulaire à retirer au pôle Education (5, place du Général Leclerc) et à déposer à l'accueil de loisir de l'école de votre enfant, en vous munissant des documents suivants :

- La fiche d'autorisation (droit à l'image, personnes autorisées à chercher l'enfant) dûment remplie et signée.
- L'attestation responsabilité civile et accident corporel au nom de l'enfant.

Tout renseignement utile au bon accueil de l'enfant doit être signalé (suivi médical particulier, situations familiales...).

Au cours de l'année, tout changement d'information (adresse, numéro de téléphone, état civil, décharge, situation familiale) doit être signalé auprès du service des accueils de loisirs ainsi qu'au sein du pôle Education, Périscolaire, Hygiène et Restauration dans les plus brefs délais.

### LES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

Afin de concilier rythmes scolaires et vie professionnelle des parents, la Municipalité propose un accueil des enfants le matin et le soir. Cet accueil est payant.

**Chaque jour d'école**, les accueils du matin et du soir s'effectuent au sein de chaque école.

A noter : pour les enfants scolarisés à l'école Pierre Brossolette, l'accueil du matin et du soir s'effectue à l'école Jean Jaurès.

## Les adresses et les coordonnées des accueils périscolaires

- . Accueil Suzanne-Lacore : 21, rue Jules-Jacquemin - 01 48 10 08 16
- . Accueil Baudin : 8, rue Jacquard - 01 48 31 51 70
- . Accueil Rosa-Parks : 3, place Anatole-France - 01 49 42 70 12
- . Accueil Nelson-Mandela : 35, rue Stalingrad - 01 48 45 09 09
- . Accueil Jean-Jaurès / Pierre-Brossolette : 34, avenue Jean-Jaurès - 01 49 42 70 23
- . Accueil Anatole-France : 3, place Anatole-France - 01 49 42 70 12

## Les horaires

De 7h30 à 8h30 le matin, puis de 16h15 à 18h30 en maternelle et de 16h30 à 18h30 en élémentaire. Afin d'assurer la liaison entre le temps périscolaire et le temps scolaire dans de bonnes conditions, les accueils de loisirs du matin ferment à 8h35.

- En maternelle :
  - 16h15 – 16h45 : temps de goûter (fourni par les familles). Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à 16h45
  - 16h45 – 17h30 : atelier découverte
  - 17h30 – 18h30 : accueil du soir. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h30.
- En élémentaire :
  - 16h30 – 17h : temps de goûter (fourni par les familles). Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à 17h
  - 17h – 18h : atelier découverte/atelier méthodologie
  - 18h – 18h30 : accueil du soir. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 18h.

L'enfant doit être accompagné jusque dans l'enceinte des locaux de l'accueil afin d'être confié à un animateur. Le soir, aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul, sauf pour les élèves d'élémentaire. Seules les personnes habilitées seront en mesure de récupérer l'enfant. Elles doivent avoir 12 ans révolus et être munies d'une pièce d'identité.

Quand un enfant fréquente les ateliers découverte et qu'exceptionnellement il doit partir après l'école, il est indispensable d'en informer les accueils de loisirs (soit par le biais du carnet de liaison en élémentaire ou par les outils de transition mis en place en maternelle).

***Il est impératif que les goûters apportés par les enfants soient des aliments conservables à température ambiante et avec des conditionnements individuels.***

## LES ACCUEILS DE LOISIRS : LES VACANCES SCOLAIRES

Les structures d'accueil de loisirs accueillent les enfants scolarisés dès la maternelle durant les vacances. Ces établissements proposent aux jeunes Gervaisiens des activités diversifiées autour du théâtre, de la musique, de la danse, des arts plastiques, du sport ou encore des sciences ainsi que de nombreuses sorties, tout cela dans un climat de détente et de loisirs favorisant leur développement et leur épanouissement.

Le Pré Saint-Gervais comprend un accueil de loisirs maternel et un accueil de loisirs élémentaire.

Les règles de sectorisation des centres de loisirs sont les suivantes :

Ecole fréquentée	Accueil de loisirs Vacances scolaires
Rosa-Parks	Nelson-Mandela
Nelson-Mandela	Nelson-Mandela
Suzanne-Lacore	Nelson-Mandela
Alphonse-Baudin	Nelson-Mandela
Jean-Jaurès	Jean-Jaurès

Pierre-Brossolette	Jean-Jaurès
Anatole-France	Jean-Jaurès
Saint-Joseph maternelle	Nelson-Mandela
Saint-Joseph élémentaire	Jean-Jaurès

Il est à noter que lors de possibles travaux sur les différents sites peuvent engendrer des changements de site d'accueil exceptionnellement. Dans ce cas-là une information sera diffusée dans ce sens lors de la période de réservation.

### Les horaires

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30. Les arrivées se font strictement de 7h30 à 9h30 et les départs de 16h30 à 18h30.

L'enfant doit être accompagné jusque dans l'enceinte des locaux de l'accueil afin d'être confié à un animateur. Le soir, aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul, sauf autorisation écrite des parents. Seules les personnes habilitées et renseignées dans les fiches d'inscriptions des enfants seront en mesure de récupérer l'enfant. Elles doivent avoir 12 ans révolus et être munies d'une pièce d'identité.

Les départs avant 16h30 ne sont pas possibles.

### La réservation

Un système de réservation prévu pour toutes les périodes de congés scolaires, afin de prévoir au plus vite le nombre d'animateurs nécessaires. Les fiches de réservation sont à disposition au Pôle Education Périscolaire Hygiène et Restauration et dans les accueils de loisirs.

Une fois complétées, elles peuvent être remises au Pôle Education Périscolaire Hygiène et Restauration (accueil et/ou boîte aux lettres).

Les familles pourront par ailleurs effectuer les réservations via le portail famille.

Un calendrier de réservation des vacances scolaires sera disponible dès la rentrée 2020/2021 sur le portail famille.

**Au-delà des délais, les demandes seront examinées dans la limite des places restantes.**

Il est possible d'annuler, via le portail famille ou par écrit, jusqu'à une semaine avant la date réservée. **En cas de maladie, il est possible d'annuler sa réservation, en remettant un certificat médical jusqu'à 7 jours après le 1<sup>er</sup> jour d'absence. Au-delà de ce délai, la réservation sera facturée.**

### LES ACCUEILS DE LOISIRS : LE MERCREDI

Le Pré Saint-Gervais comprend quatre accueils de loisirs maternels et deux accueils de loisirs élémentaires pour les mercredis.

Les règles de sectorisation des accueils de loisirs sont les suivantes :

Ecole fréquentée	Accueil de loisirs Mercredi
Rosa-Parks	Rosa-Parks
Nelson-Mandela	Nelson-Mandela
Suzanne-Lacore	Suzanne-Lacore
Alphonse-Baudin	Alphonse-Baudin
Jean-Jaurès	Jean-Jaurès
Pierre-Brossolette	Jean-Jaurès
Anatole-France	Anatole-France
Saint-Joseph maternelle	Alphonse-Baudin
Saint-Joseph élémentaire	Jean-Jaurès

Les secteurs peuvent être amenés à évoluer en fonction de l'évolution de la démographie scolaire et d'éventuels travaux prévisionnels au sein de sites scolaires (vacances et mercredis)

## Les horaires

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30.

- L'arrivée des enfants est échelonnée de 7h30 à 9h le matin ; le départ de 16h30 à 18h30.  
L'accueil est possible selon plusieurs formules :
  - Journée entière avec restauration. Départ possible à partir de 16h30, échelonné jusqu'à 18h30.
  - Journée entière sans restauration. Départ des enfants entre 12h et 12h10, retour des enfants après la pause méridienne entre 13h20 et 13h30. Départ possible à partir de 16h30, échelonné jusqu'à 18h30.
  - Matinée avec restauration. Départ des enfants entre 13h20 et 13h30.
  - Matinée sans restauration. Départ des enfants entre 12h et 12h10.
  - Après-midi sans restauration. Arrivée des enfants entre 13h20 et 13h30. Départ possible à partir de 16h30, échelonné jusqu'à 18h30.
  - Après-midi avec restauration. Arrivée des enfants entre 12h et 12h10. Départ possible à partir de 16h30, échelonné jusqu'à 18h30.

Les départs des enfants à 16h ne seront possibles que sur dérogation. Celle-ci devra être demandée au Pôle Education et validée par celui-ci.

Le soir, aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul, sauf autorisation écrite des parents précisant l'heure de départ. Seules les personnes habilitées seront en mesure de récupérer l'enfant. Elles doivent avoir 12 ans révolus et être munies d'une pièce d'identité.

Les enfants d'élémentaires ont la possibilité de réaliser leurs devoirs le mercredi de 17h30 à 18h30 sur le temps d'accueil du soir. Les enfants bénéficieront d'un accompagnement « surveillé ». Les parents devront indiquer dans le carnet de liaison s'ils souhaitent que leur enfant bénéficie de cette possibilité.

## **L'inscription au mercredi pourra être réalisée par les familles directement auprès de la direction d'accueil de loisirs ou sur le portail Famille une semaine à l'avance.**

Par exemple, pour un accueil le mercredi 16 septembre 2020, les familles devront inscrire leur-s enfant-s au plus tard le 9 septembre 2020.

## **LE PONT DE L'ASCENSION**

Un accueil est proposé aux familles le vendredi du pont de l'ascension lorsque le calendrier scolaire établi par l'Education nationale, prévoit la fermeture des écoles du jeudi de l'ascension au dimanche inclus.

## **LES TARIFS**

Les tarifs applicables sont ceux calculés lors de l'établissement de la carte de l'écolier.

Pour rappel, il est important de faire calculer son quotient en respectant les délais d'inscription. Sinon il sera appliqué le quotient maximum.

Toute facture peut être contestée sur une période de rétroactivité de 6 mois. Au-delà de ce délai, la collectivité n'instruira pas la demande.

## **LES RETARDS**

En cas de retard exceptionnel, les responsables de l'enfant sont tenus de prévenir la structure, notamment pour rassurer l'enfant.

Des retards à répétition feront l'objet d'un rappel écrit puis d'une rencontre avec la famille. Si les retards réguliers persistent à la suite de ces étapes d'avertissement, une exclusion temporaire pourra être décidée.

## **LES MEDICAMENTS ET LES SOINS**

Il est impératif que le traitement spécifique de votre enfant (allergie, asthme...) soit indiqué au moment de l'inscription pour être pris en compte.

En fonction de l'état de santé de l'enfant, celui-ci pourra ne pas être accepté à l'accueil de loisirs (maladie contagieuse, forte fièvre, traitement nécessitant du personnel habilité...). Aucun médicament ne peut être amené à l'accueil de loisirs sans ordonnance, et il n'est accepté que dans la mesure où le traitement ne gêne pas le fonctionnement des activités.

- En ce qui concerne les médicaments, les animateurs ne peuvent les administrer qu'avec l'ordonnance d'un médecin qui indique clairement le nom de chaque médicament ainsi que la posologie (fréquence et quantité). Il revient également aux parents de fournir aux accueils de loisirs les médicaments nécessaires. Toute prise de médicaments est supervisée par la direction.

- En cas de problèmes médicaux plus particuliers, un projet d'accueil individualisé à remplir par un médecin pourra être demandé.

- En cas d'allergie alimentaire, un avis médical peut être demandé.

Les équipes prennent en charge les « bobos » et les petits maux. En cas de besoin, la famille est avertie et les secours appropriés sont alertés.

## **LA TENUE VESTIMENTAIRE**

Afin de faciliter la journée de l'enfant, il est demandé de fournir :

- un change dans un petit sac pour les enfants de maternelle lors des journées du mercredi et des vacances scolaires
- éventuellement le doudou marqué au nom de l'enfant
- une casquette, notamment l'été
- un vêtement de pluie
- de bonnes chaussures (pas de tongs ou autres chaussures qui ne tiennent pas aux pieds)
- des vêtements adaptés à une journée de loisirs en fonction du programme d'accueil de loisirs

Pour la piscine, chaque enfant devra avoir un maillot de bain (pas de short de bain) et une serviette, le tout dans un sac (pour les fratries prévoir un sac par enfant).

Dans la mesure du possible, il est conseillé de marquer les vêtements de vos enfants. Il est interdit d'apporter des bijoux, téléphones portables ou objets de valeur à l'accueil de loisirs et périscolaire. La direction de l'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de jeux, jouets ou autres objets apportés par l'enfant.